Parc national des Ecrins

Conseil d'administration du 13 novembre 2020

Résolution n° 2020-14-CA

Demande de renouvellement de l'agrément du Parc national des Écrins au dispositif du Service Civique

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R. 3318 et R. 331-23 ;

Vu la décision PR-005-17-00009-00 délivrée le 15 janvier 2018 portant agrément au titre de l'engagement de service civique de l'établissement public Parc national des Écrins et ses modificatifs PR-005-17-00009-01, PR-005-17-00009-02, PR-005-17-00009-03, PR-005-17-00009-04, PR-005-17-00009-05, PR-005-17-00009-06, PR-005-17-00009-07, PR-005-17-00009-08 et PR-005-17-00009-09 ;

Sur proposition du directeur de l'établissement public du Parc national,

- donne mandat au directeur de l'établissement public, pour se rapprocher des services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Hautes-Alpes, afin de mener à bien la procédure de renouvellement de l'agrément du Parc national des Écrins dans le dispositif du service civique tel qu'il est prévu dans la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 ;

Le président
du Conseil d'administration

Bernard HERITIER

Le directeur

Pierre COMMENVILLE

Parc national des Écrins | Domaine de Charance - 05000 Gap
Tél. +33 (0)4 92 40 20 10 - Fax : 33 (0)4 92 52 38 34
www.ecrins-parcnational.fr - info@ecrins-parcnational.fr